

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 27 octobre 2011

DCM N° 11-10-35

**Objet : Don de la bibliothèque d'étude de M. Michel PARISSE.**

**Rapporteur : Mme OASI-SCHAEFER, Conseiller Municipal**

M. Michel PARISSE, historien de Metz et de la Lorraine, ancien professeur d'histoire médiévale aux universités de Nancy 2 et Paris 1 Sorbonne, ancien directeur de la Mission historique française en Allemagne, désire faire don de son vivant de sa bibliothèque d'enseignement et de recherche à la Mairie de Metz, comportant environ 3500 documents (livres, thèses et tirés à part, en français et en allemand principalement) dans la perspective de poursuivre la mise en valeur du passé biculturel de la cité.

M. PARISSE propose que sa collection soit pleinement intégrée à la bibliothèque d'étude des Bibliothèques-Médiathèques de Metz, sans restriction d'usage, où cette collection sera organisée en « fonds Michel PARISSE ».

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le courrier de M. M. PARISSE en date du 23 septembre 2011

VU l'avis favorable de la Commission des Affaires culturelles

**CONSIDERANT** l'opportunité d'accepter le don dans le cadre du projet scientifique « Figures de Metz (C) » des Bibliothèques-Médiathèques de Metz

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

### DECIDE :

- d'accepter la bibliothèque d'enseignement et de recherche de M. Michel PARISSE ;
- de l'intégrer à la bibliothèque d'étude des Bibliothèques-Médiathèques de Metz où les ouvrages seront identifiés sous le nom de « Fonds Michel PARISSE ».

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

Antoine FONTE  
Adjoint chargé de la Culture et des Cultes

Service à l'origine de la DCM : Bibliothèques-Médiathèques de Metz ..

Commissions : Affaires culturelles

Référence nomenclature «ACTES» :

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 38

Absents : 17

Dont excusés : 16

**Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**